

N° 8139⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres
et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(22.10.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 10 octobre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres
et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 octobre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 28 novembre 2023 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 22 octobre 2024.

Pour le Secrétaire général,

L'Attaché,

Ben SEGALLA

Le Président,

Marc THEWES

